

REÇU 09 FEV. 2009



inist
diffusion

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
INSTITUT DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

FOURNITURE DE DOCUMENTS. DOCUMENT DELIVERY SERVICE

TEL : 33 (0)3 83 50 46 64 FAX : 33 (0)3 83 50 46 66

2, allée du Parc de Brabois F-54514 Vandoeuvre Cedex

VOTRE DOCUMENT / YOUR DOCUMENT

9392

ISSN/ISBN: 0987-3813

Bibliothèque: 05 545472303 Cote:

Titre Général: PRECARITE

Auteur(s) Monographie:

Collectivité d'Auteurs:

Editeur Commercial:

Année: 1998 Volume: 46

Numéro: 181-82 Numéro HS:

Partie:

Mois:

Pages: 45 / ~~69~~ 70

Titre Article: L'INSTALLATION RECENTE DE CITADINS EN SITUATION DE
PRECARITE EN CEVENNES : EXEMPLE DU CANTON DE
LASALLE (GARD)

Auteur(s): RIVIERE-HONEGGER

Collectivité d'Auteurs:

Origine Serveur:

VOTRE DEMANDE / YOUR ORDER

Support souhaité: 06 PHOTOCOPIE

Télocopie:

N° Client: 1069959

N° Original: GO 2004001406

N° INIST: 10351750

Référence Lecteur: CDI

Nombre d'Exemplaires: 1

Critère Devis: NEANT Accord le:

Pour: 20 pages

Date d'édition: 05/02/2009

Heure: 03:15:58

N° Ligne: L1

5

Les documents transmis sont strictement réservés à l'usage privé du destinataire indiqué sur ce bordereau. Ils ne peuvent en aucun cas être reproduits, vendus ou communiqués à un tiers pour en faciliter la reproduction sauf accord préalable du Centre Français d'exploitation du droit de Copie. (cf: articles 5, 6 et 7 des conditions générales de ventes).

Documents supplied are exclusively for the personal use of the individual customer named on this form. They cannot at any time be reproduced, sold or given to a third party to be reproduced without prior permission of the Centre Français d'exploitation du droit de Copie. (See articles 5, 6 and 7 of the general conditions of selling).

1069959
CDI Supagro Florac
Rue Celestin Freinet
48400 Florac

En cas de réclamation, veuillez retourner
ce document à l'adresse ci-dessus
*In case of claim, please return this form to
the above address*
En précisant le motif de la réclamation
Please indicate the reason for your claim

10351750

GO 2004001406

354000072578850060





CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
INSTITUT DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE



FOURNITURE DE DOCUMENTS - DOCUMENT DELIVERY SERVICE

Madame, Monsieur

Veuillez trouver ci-joint les photocopies du document que vous nous avez demandées. Nous vous remercions de votre confiance et fidélité.

Dear Sir, Madam

Enclosed, please find photocopies of the document you requested from our Document Delivery Service. Thank you for letting us serve you.

Les documents transmis sont strictement réservés à l'usage privé du destinataire indiqué sur le bordereau ci-joint. Ils ne peuvent en aucun cas être reproduits, vendus ou communiqués à un tiers pour en faciliter la reproduction sans accord préalable du Centre Français d'exploitation du droit de Copie : (cf : articles 5, 6 et 7 des conditions générales de vente).

Documents supplied are exclusively for the personal use of the individual customer named on the attached request form. They cannot at any time be reproduced, sold or given to a third party to be reproduced without prior permission of the Centre Français d'exploitation du droit de Copie : (See articles 5, 6 and 7 of the general conditions of selling).

Réservé à l'INIST / For INIST use only

Photocopies
réalisées par :

Photocopies
contrôlées par :

T.S.V.P. / P.T.O.
----->

INIST/CNRS Fourniture de documents - BP 310 - 54515 Vandœuvre Cedex France
Télécopie : +33 (0)3 83 50 46 46

Sites photocopies ci-jointes ne correspondent pas à votre attente, nous examinerons votre requête dans les plus brefs délais. Ainsi, veuillez :

- remplir les mentions ci-dessous,
- joindre le bordereau de Demande de Document (agrafé aux photocopies ci-jointes) et les éventuelles pages défectueuses,
- transmettre tous ces éléments à :

INIST
Fourniture de Documents
BP 310
54515 Vandœuvre Cedex
Télécopie : 33 (0)3 83 50 46 46

- Motif de la réclamation :
- Numéro de votre demande :
- Votre nom :
- Votre adresse :

Soyez assuré que nous mettons tout en œuvre pour traiter votre requête.

If the photocopies you received are defective (pages missing, poor copy quality, paging error) we will process your claim as soon as possible.

- Just
- fill the form below,
 - attach the Document Request Form (stapled to the photocopy) and the defective page(s) if any.
- And mail right away to:

INIST
Document Delivery Service
BP 310
54515 Vandœuvre Cedex
Télécopie : 33 (0)3 83 50 46 46

- Reason for claim:
- Order number:
- Your name:
- and address:

Please accept our apologies.

L'INSTALLATION RÉCENTE DE CITADINS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ EN CÉVENNES : EXEMPLE DU CANTON DE LASALLE (GARD)

par

Anne RIVIÈRE-HONEGGER*

RÉSUMÉ

Depuis maintenant trente ans les Cévennes sont coutumières de l'arrivée de migrants d'origine citadine : « migrants de l'utopie », porteurs de projets, retraités, ... Le constat d'un phénomène récent d'installation d'urbains en situation de précarité, alors que parallèlement une nouvelle dynamique rompant avec le processus séculaire de dépeuplement et déprise s'esquisse, invite à s'interroger : s'agit-il d'un courant migratoire spécifique ? Sont ici présentés les résultats d'une étude exploratoire de type monographique conduite entre 1994 et 1997. L'objectif premier est de mesurer l'importance et de connaître les caractéristiques de cette population. Au-delà, il s'agit d'estimer les perspectives d'évolution de ce courant migratoire et de cerner les mécanismes d'installation et les rôles respectifs du territoire et de l'action locale dans les processus d'insertion.

MOTS CLÉS

Migration — Emploi — Milieu rural — Cévennes — Gard — France.

ABSTRACT

For the past 30 years, the Cévennes region are experiencing the arrival of a population of city dwellers. These people either create businesses, are simply retired workers or they are the "migrating forces of a utopia" ? The present increase of a precarious work force poses the question of whether these precarious workers are an original factor or the consequence of a preceding migration ?

KEY WORDS

Migration — Employment — Rural area — Cévennes — Gard — France.

* UPRESA 5045 du CNRS, Mutations des territoires en Europe, Montpellier III.

Les résultats du recensement de 1990, « date à laquelle toutes les régions sans exception aucune disposent de gains migratoires privilégiant les zones rurales »¹, ont relancé le débat autour de la renaissance du monde rural. Cette nouvelle tendance met fin aux mouvements séculaires d'exode rural et de croissance urbaine jusqu'alors perçus comme inéluctables. Quel sens donner à ces « nouvelles dynamiques spatiales » ? S'inscrivent-elles dans la durée ou s'agit-il d'un phénomène passager ? Au-delà de ce constat, on peut se demander qui sont ces nouveaux « ruraux » venus en nombre du milieu urbain ? Quel est leur rapport à la ville : rejet ou vie en complémentarité ? Quelle est la part parmi ceux-ci de « retours » d'autochtones ? Quel est l'impact de ce mouvement sur les communes rurales ? Quel rôle d'accueil celles-ci jouent-elles ou non et pourquoi ? Quelle perception ont-elles de ces nouvelles populations ? Atouts potentiels ou charges supplémentaires ? De la réponse à ces questions dépendent une intégration réussie et la participation de ces populations au développement et à l'animation des territoires ruraux ou un retour à la ville. Le phénomène de reprise démographique a d'abord été identifié comme le signe d'installation d'activités nouvelles². On est en droit aujourd'hui de s'interroger : n'est-ce pas plutôt le non-emploi subi ou choisi qui motive la venue des nouveaux habitants ? Le groupe de prospective « *Avenir des espaces ruraux* » de la DATAR soulignait ainsi, en 1994, que « l'institution du RMI a fait découvrir aux élus locaux, aux travailleurs sociaux et à l'administration la présence dans les villages de marginaux en nombre non négligeable, qu'ils soient relativement sédentaires ou de passage (...) Rien ne montre (encore ?) que l'exclusion provoque une migration notable de l'urbain au rural »³, concluait-il.

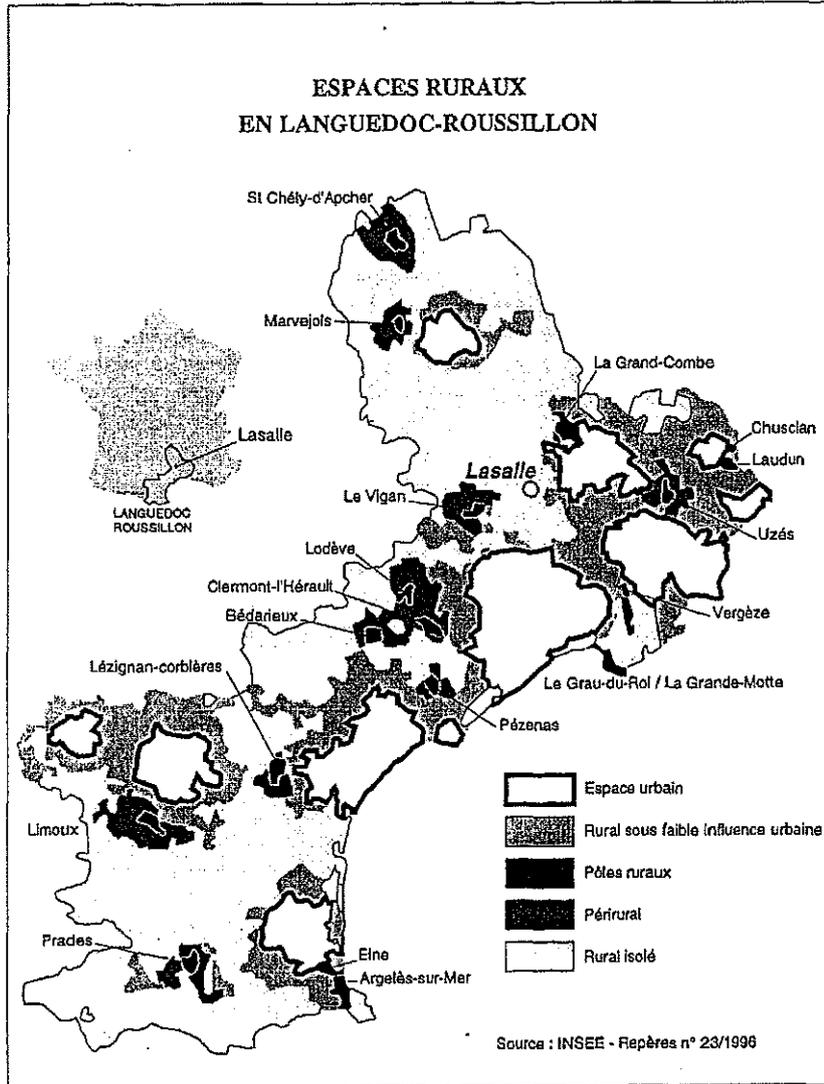
1. Thireau V., *Les nouvelles dynamiques spatiales : à la redécouverte des territoires*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp 177-200.

2. Arreghini L., *Les installations récentes en Cévenne rurale*, mémoire de maîtrise, Montpellier III, 1987, p. 8.

3. Kayser B., *Pour une ruralité choisie*, Paris, éditions de l'Aube, 1994, pp. 82-85.

INSTALLATION DE CITADINS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ EN CÉVENNES

Situation de la zone d'étude



Qu'en est-il aujourd'hui en Cévennes, traditionnellement zone d'accueil, voire de refuge ? L'observation dans le canton de Lasalle, en Cévennes gardoises, de ce phénomène récent d'installation d'urbains en situation de précarité a pour objectif premier d'en mesurer l'importance et d'en connaître les caractéristiques. Au-delà, il s'agit de noter les prémices des transformations induites pour l'espace et les populations d'accueil : l'arrivée de migrants, par leur comportement socioculturel, leurs « façons d'habiter »⁴, les incidences économiques..., n'est jamais neutre. Et sans vouloir se substituer aux sociologues, « ce sont bien là préoccupations de géographes, à savoir la permanence des domiciliations, les conséquences de ces brassages de populations dans un milieu traditionnel destiné, semblait-il, à se renouveler sur lui-même »⁵.

Le choix du canton de Lasalle comme cadre d'étude procède de ses caractéristiques géographiques, démographiques, économiques qui le rendent, si ce n'est représentatif, du moins illustratif du phénomène que nous cherchons à montrer. Par ailleurs, ce canton fait l'objet depuis plus de dix ans d'un suivi de la part du laboratoire « Dynamique de l'espace rural » et a donné lieu à de nombreux travaux.

Le canton de Lasalle : « un pays cévenol »

Situé au cœur des Cévennes méridionales, dans le département du Gard, le canton de Lasalle est fortement marqué par les héritages de l'histoire très particulière des Cévennes⁶ (figure). Il en faut retenir la pluri-activité traditionnelle, l'habitude d'une vie rude et d'un niveau de vie modeste et l'influence culturelle protestante.

Un canton proche de la plaine languedocienne mais enclavé par le relief

Géographiquement, le canton de Lasalle, dominé par le Fageas et drainé par la Salindrenque présente une double particularité : situé entre 300 mètres et 1 000 mètres avec une moyenne de pentes de 20 %, il est pleinement cévenol par son sol, son relief, sa végétation, ses cultures ; et il est pourtant influencé dans sa partie méridionale (communes de Monoblet, Vabres, Saint-Félix-de-Palères) par les terres calcaires du Languedoc

4. Colloque « *Les nouveaux départs de la ville vers la campagne : importance, sens et enjeux* », 18-19 octobre 1996, Université Paris 7.

5. Bonnamour J., Velard B., *Quelles recherches aujourd'hui pour les campagnes de demain*, Aménagement rural et recherche géographique, ENS éditions, 1996, p. 60.

6. Joutard P., *Les Cévennes, de la montagne à l'homme*, Toulouse, Privat, 1995 (nouvelle édition).

INSTALLATION DE CITADINS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ EN CÉVENNES

méditerranéen. Il appartient de ce fait au secteur cévenol bénéficiant des conditions climatiques les plus clémentes. L'hiver peu rude permet ainsi de vivre dans des conditions d'habitat précaires.

Sa situation « en retrait » des axes de circulation rend son accès peu aisé à partir des bourgs les plus proches : Anduze et Saint-Hippolyte-du-Port sont à 20 minutes ; ou des centres urbains de sa zone de polarisation : Le Vigan (50 minutes), Alès (35 minutes), Nîmes (55 minutes) et Montpellier (1 heure) et lui confère un isolement relatif considéré par certains comme un atout en terme de tranquillité. Cet enclavement constitue par ailleurs une frontière : « on ne peut pas aller plus loin », qui dans des situations de mobilité errante encourage certains individus à une installation au moins temporaire, quelques mois qui se transforment parfois en quelques années ou plus.

Une tendance démographique en léger redressement

Le canton compte seulement 2 674 habitants (*Recensement général de la population*, 1990). La densité de population est faible. L'habitat, composé de mas isolés, hameaux et villages-centre de petite taille, est de type dispersé. Son implantation est liée à un double facteur : l'exposition et surtout la largeur de la vallée. Celle-ci est centre de vie : Lasalle, village-rue, s'étend le long de la Salindrenque sur plus de deux kilomètres. Chef-lieu de canton, le bourg regroupe les services administratifs, les équipements, les principaux commerces et la moitié de la population.

Les derniers recensements (1975, 1982, 1990), contrairement aux prévisions pessimistes de R. Lamorisse⁷, laissent apparaître un certain renouveau démographique. Entre 1982 et 1990, les communes du canton de Lasalle ont un taux de variation moyen annuel positif ou assez faiblement négatif. Dans un contexte d'une population globalement vieillissante (un tiers de plus de 60 ans) où le solde naturel est négatif, seul le solde migratoire explique ce redressement. La place des migrants dans la population est assez significative. De 30 à 50 % de la population totale, selon les communes, se sont installés durant la période inter-censitaire. En nombre absolu, l'apport de population s'est fait en priorité vers le bourg-centre qu'est Lasalle. Cet apport de population n'est pas le seul fait des retraités comme le montre la pyramide des âges et ne peut pas être seulement attribué à l'héliotropisme. Le secteur bénéficie donc de l'arrivée d'une population, composée d'individus dont la moyenne d'âge est inférieure à celle de la population locale, donc

7. Lamorisse R., *La population de la Cévenne languedocienne*, Montpellier, 1975, 434 p.

d'actifs. Les études régionales montrent que *l'activité reste un facteur clé de l'explication de la mobilité*⁸. Comment ce potentiel d'actifs s'insère-t-il dans l'économie locale ?

Une population active peu importante

La situation socio-économique offre un tableau mitigé. Le secteur primaire, limité par les fortes contraintes du relief (pentes et étroitesse des vallées) est surtout le fait d'une polyculture résiduelle de subsistance et de quelques exploitations de petites tailles consacrées à des cultures se contentant de faibles superficies (pommiers, pleurotes, oignons doux des Cévennes-raïolettes, plantes médicinales...) ou à l'élevage. L'élevage caprin ou ovin, s'il est encore très présent, a fortement régressé. La châtaigneraie est cultivée en Salindrenque soutenue par la présence de la coopérative castanécicole de Lasalle. L'exploitation forestière reste source d'emplois. La totalité des communes est classée en zone agricole fragile. L'industrie est devenue quasiment absente avec la fermeture, en 1977, de la seule industrie du canton, une usine de chaussures à Lasalle, qui entraîna la perte de quatre-vingt-dix emplois. Quelques ateliers se sont depuis développés (transformation de produits agricoles — pélardons, saucissons... —, boulangerie artisanale,...) mais sans que l'impact en nombre d'emplois soit équivalent. L'artisanat, qu'il soit d'art ou métiers du BTP, est assez développé mais en perte de vitesse. Aussi l'économie du canton est-elle essentiellement dominée par le secteur tertiaire : tourisme vert en progression, maison de retraite, services. Le niveau de vie est faible. Seulement 32 % de la population totale du canton appartiennent à la catégorie des actifs ayant un emploi. Sur la commune de Lasalle, on compte 29 % d'actifs et on estime à 25 % la proportion de personnes possédant un emploi stable⁹. Notons cependant qu'il s'agit là des emplois déclarés. Être sans emploi en milieu rural ne signifie pas être sans activité... et corrélativement sans ressources — que celles-ci soient en nature ou en argent — autres que celles de l'indemnité-chômage.

La part des migrants dans la population active est de 30 à 45 % selon les communes. Professions libérales, fonctionnaires, porteurs de projets agricoles, artisanaux ou de tourisme composent pour partie ces actifs venus résider et travailler sur la zone. Toutefois, le découplage du lieu de résidence et de l'emploi n'est pas rare. Les « navetteurs »¹⁰ qui changent de commune pour se rendre à leur travail représentent plus de 30 % de la population active, la plupart restant cependant dans le même bassin

8. Fornairon J.-D., « Les régions du Sud : terres de mobilité », *Revue de l'Économie méridionale*, vol. 43, 1-2, 1995, n° 169-170, pp. 29-52.

9. Cazalis H., *La pluriactivité en Cévennes*, Comité d'économie montagnarde du Gard, 1994, 58 p.

10. Benoît J.-M. et P., *La France qui bouge*, éd. Romillat, 1995, 335 p.

INSTALLATION DE CITADINS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ EN CÉVENNES

d'emploi. Le chômage est par ailleurs important comme le montre l'examen de la répartition des actifs selon qu'ils sont salariés, non salariés ou chômeurs. Le taux de chômage dépasse 14 % en 1990, soit plus que la moyenne nationale (9 %) mais moins que la moyenne régionale (16 %). Le nombre de bénéficiaires du RMI dans le canton a été de cent trois entre 1989 et 1993¹¹. Ce nombre est deux fois supérieur à ceux des cantons voisins de Saint-Jean-du-Gard et de Saint-André-de-Valborgne comme le montrent les données produites par la cellule locale d'insertion (tableau 1).

Tableau 1
Revenu minimum d'insertion
Nombre d'instructions par le service social (par canton)

Année	Saint-Jean-du-Gard	Saint-André-de-Valborgne	Lasalle	Total
1989	16	14	31	61
1990	6	7	21	34
1991	7	8	14	29
1992	10	10	24	44
1993	13	6	13	32
Total	52	45	103	200

Source : Centre médico-social de Saint-Jean-du-Gard.

Le canton présente donc une relative homogénéité tant du point de vue démographique qu'économique. Cependant, si la majorité des communes du canton subissent l'influence du chef-lieu — Lasalle —, ceci est moins vrai pour Monoblet situé dans la zone de polarisation de Saint-Hippolyte-du-Fort, Thoiras et Sainte-Croix-de-Caderle dans celle de Saint-Jean-du-Gard et Saint-Félix-de-Palières dans celle d'Anduze. Carte scolaire, secteurs des travailleurs sociaux différent. Il faut noter également que la création du Parc national des Cévennes, en 1970, partagea le canton en deux zones, l'une appartient à la zone périphérique du Parc et l'autre, plus en aval, plus proche de la plaine, en est exclue. La carte de l'espace social du territoire intercommunal témoigne de cette dichotomie.¹².

11. La population allocataire du RMI représente, en 1992, dans le département du Gard, moins de 2 % de la population totale ; 1,5 % de celle de la région Languedoc-Roussillon et 1 % de celle de la France.

12. Caisse des dépôts et des consignations, *La lutte contre l'exclusion dans les territoires ruraux, le rôle de l'intercommunalité*, La Documentation française, 1996, p. 41.

D'un phénomène de société à l'étude d'une population : difficultés

D'un arrière-pays espace tourisme à un arrière-pays espace-refuge¹³ ?

Depuis maintenant trente ans, les Cévennes sont coutumières de l'arrivée de migrants d'origine citadine. Elles sont, en effet, identifiées par D. Léger et B. Hervieu¹⁴ comme la plus importante région d'installation des néo-ruraux et aussi la plus précoce avec des arrivées à partir de 1968. Dès 1975, les « migrants de l'utopie », « marginaux », « hippies », ont cédé la place aux « installés », des personnes porteuses de projets susceptibles de leur permettre de s'installer et de vivre de leur travail à la campagne notamment en réhabilitant la pluri-activité agricole traditionnelle. Les retraités sont également venus, re-venus au pays en masse. Le canton de Lasalle a été le théâtre de ces vagues d'immigration successives. Aujourd'hui, il semble que l'on assiste à une immigration d'origine citadine de nature différente, multiforme. Quels sont ces nouveaux venus dans le monde rural ? Le tissu rural peut-il répondre à leurs attentes ? Les travaux sur ces questions sont encore peu nombreux et se limitent le plus souvent à l'étude des « néo-ruraux à emplois urbains »¹⁵, tout au plus aux « porteurs de projets ». Dans le contexte de crise dans lequel se trouve la France et où l'on découvre que *l'exclusion, c'est aussi en milieu rural*¹⁶ l'étude des citadins en situation de précarité récemment installés s'impose. Il s'agit là de participer à l'étude des spécificités avec lesquelles le monde rural s'insère dans un système intégré. Le cadre de référence choisi est la société globale et non l'irréelle société rurale. « Dans quelle mesure et de quelles manières le monde rural apporte ou n'apporte pas de réponses spécifiques dans ses façons de traiter les grands problèmes de société »¹⁷. Sont ici présentés les résultats d'une première étude conduite en 1994 alors que le phénomène était encore à peine perceptible¹⁸. Des entretiens complémentaires ont été réalisés en 1996 pour confirmer ou infirmer les tendances

13. Soulier A. concluait ainsi, en forme de prospective, un article intitulé « Les nouveaux occupants de l'espace rural, contribution à l'étude des changements économiques et sociaux de l'arrière-pays languedocien : exemple des Causses et des Cévennes lozériens », *Revue de l'Économie méridionale*, n° 100.

14. Léger D., Hervieu B., *Le retour à la nature. Au fond de la forêt... l'État*, Paris, Le Seuil, 1979, 228 p.

15. Ascher F. et alii, *Les territoires du futur*, éd. de l'Aube/DATAR, 1993, p. 143.

16. Escanez J., « L'exclusion, c'est aussi en milieu rural », *Le Monde*, 13 mars 1996.

17. Colloque de l'ARF, *La recherche dans le champ des sciences sociales*, 24-25 novembre 1994, argumentaire.

18. Cattelain A.-L., *L'installation récente d'individus en situation de précarité dans les Cévennes rurales : exemple du canton garlois de Lasalle*, mémoire de DEA « Espaces et sociétés », Montpellier III, septembre 1994, 58 p.

INSTALLATION DE CITADINS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ EN CÉVENNES

décelées alors. Le caractère exploratoire d'un travail sur ce thème justifie la mise à plat de la démarche méthodologique.

Pauvreté — Précarité — Exclusions

Trois termes, parmi de nombreux autres, pour décrypter un phénomène complexe, multidimensionnel, difficile à mesurer ou même à décrire. Trois termes, qui renvoient à une même réalité apparue au début des années 1980. Les individus dans l'impossibilité, et non dans l'incapacité de travailler, sont les nouveaux exclus : exclus de la production et de la consommation de notre société moderne. Cette perte du lien professionnel s'accompagne, dans les situations extrêmes, de la perte du lien socio-familial. Les questions de santé, de logement et de liens sociaux sont autant de ruptures qui s'ajoutent. Plusieurs remarques, impliquant des choix méthodologiques pour notre étude, s'imposent.

Cette population des actifs sans emploi est mouvante. Les personnes existent physiquement mais l'emploi et le chômage ne figurent que comme caractéristiques temporaires — plus ou moins durables — de ces individus. Les demandeurs d'emplois constituent certes une composante de la société mais pas un groupe social. Par ailleurs, il existe entre l'emploi et le non emploi de nombreuses formes de transition difficiles à classer.

Si la notion de revenu est fréquemment utilisée comme critère de pauvreté, elle paraît insuffisante pour circonscrire une population spécifique¹⁹. S. Paugam suggère donc d'appréhender les pauvres « parmi les populations "reconnues" en situation de précarité économique et sociale et désignées comme des "clientèles" par les services d'action sociale. (...) Ces personnes prendront nom d'assistés sociaux. Elles formeront dans notre imaginaire, mais aussi dans le leur, sous forme de représentations, un groupe social doté d'une identité propre »²⁰.

Enfin, la ruralité peut agir comme lieu de redoublement de la pauvreté, l'aide sociale y étant nettement moins développée qu'en ville. Elle peut, au contraire, atténuer les difficultés, si l'intéressé parvient à mobiliser divers stocks de capital ancrés en milieu rural : solidarités villageoises, usage de l'espace et ses ressources²¹.

19. Messu M., *Les assistés sociaux : analyse d'un groupe social*, Toulouse, Privat, 1991, 172 p.

20. Paugam S., *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, 1991, 254 p.

21. Maclouf P., *La pauvreté dans le monde rural*, Paris, ARF/L'Harmattan, 1986, 329 p.

Outils pour un état des lieux

L'étude de type monographique allie analyse démographique, entretiens et enquête auprès de la population concernée. Elle tient aussi largement de l'observation participative, puisque j'habitais alors Lasalle.

L'analyse démographique et ses limites

Si toute étude d'un mouvement migratoire s'inscrit de prime abord dans l'analyse des données démographiques disponibles, les limites d'une telle démarche apparaissent rapidement. Les apports se résument à la mise en évidence d'une continuité des arrivées dans le canton de Lasalle depuis 1968, d'un solde migratoire important (environ 40 %) et d'une participation faible des retraités à ce courant. Les renseignements relatifs à la quantification du courant le plus récent sont donc inexistantes pour plusieurs raisons. D'une part, le solde migratoire calculé ne constitue qu'un bilan des arrivées et des départs avec toutes les distorsions liées à des situations personnelles : déclarations de résidences secondaires comme résidences principales pour des raisons économiques ou électorales (seulement un tiers des électeurs habitent réellement la commune de Lasalle...), non déclaration de résidence pour des habitants nouvellement arrivés ou qui ont changé plusieurs fois de domicile entre deux recensements... D'autre part, les communes ne tenant pas de registre des arrivées et des départs, aucune donnée n'est disponible au-delà du recensement de 1990. Enfin, rien ne permet d'apprécier les situations de précarité. L'insuffisance des indicateurs officiels susceptibles de rendre compte de la dynamique rurale en cours nous a donc incitée à définir des critères de précarité et à conduire des travaux d'enquête directe auprès des ménages participant à cette mobilité et des entretiens auprès des acteurs locaux encadrant ce mouvement.

Les critères de précarité retenus

Pour remédier aux nouvelles formes de pauvreté a été institué par la loi du 1^{er} décembre 1988 le Revenu minimum d'insertion, afin d'assurer un revenu provisoire et les moyens de retrouver des ressources durables à ceux qui en sont dépourvus. Il a été réformé par la loi du 29 juillet 1992, instaurant la gratuité des soins, le renforcement du dispositif d'insertion et une clarification du partage des responsabilités entre l'État et les départements. Le RMI est attribué de droit à toute personne résidant en France, âgée de plus de vingt-cinq ans ou ayant au moins un enfant à charge et dont les ressources sont inférieures au revenu minimum²². Le fait d'être bénéficiaire du RMI constitue donc le

22. Fin 1995, on comptait 949 000 bénéficiaires, soit, avec les conjoints et les enfants, 1,8 millions de personnes concernées. En 1995, la progression du nombre d'allocataires a été de 5 % contre presque 18 % par an entre 1989 et 1994. *Le Monde*, 12 septembre 1996, p. 9.

INSTALLATION DE CITADINS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ EN CÉVENNES

principal indicateur d'une situation de précarité. L'allocation de parent isolé en est un autre. Cette prestation, créée par la loi du 9 juillet 1976, est octroyée aux personnes aux ressources limitées et élevant seules un ou plusieurs enfants de moins de trois ans. Ces deux indicateurs regroupant les titulaires des minima sociaux permettent une première approche de cette population même si les bénéficiaires du RMI et de l'API ne se confondent pas exactement avec la population concernée (non prise en compte des jeunes de moins de vingt-cinq ans...). Leur utilisation n'est pas exempte de difficultés. La principale réside dans le caractère confidentiel des données. À cela s'ajoute le critère « nouveau venu » : cette population est mal identifiée par la population comme par les services administratifs. Ainsi, il n'est pas demandé la date d'arrivée dans la commune dans le formulaire de demande de RMI. Retenons que, d'un point de vue statistique, il s'agit des personnes qui ont déclaré résider lors du précédent recensement dans une commune différente de celle dans laquelle elles ont été recensées en 1990. Ceci est opérant dans l'étude d'une vague de migration en cours. La connaissance du territoire s'avère donc très vite indispensable²³ et l'enquête directe inéluctable, ce qui malheureusement n'autorise pas l'étude d'un secteur étendu et rend difficile la réalisation d'études comparatives.

Entretiens et enquête

Des entretiens initiaux ont été conduits en 1994 auprès des principaux détenteurs d'informations sur cette population : travailleurs sociaux, élus, animateurs de stages d'insertion... Ils ont permis de déterminer la proportion de nouveaux installés parmi les bénéficiaires des minima sociaux retenus comme indicateurs de précarité pour notre enquête. Sur les cent trois allocataires ou ex-allocataires du RMI qu'a compté le canton de 1989 à 1993, quarante-six répondaient à nos critères²⁴. Leurs parcours, motivations, intégration... ne pouvaient être connus qu'en discutant avec eux à partir d'un questionnaire. Là encore l'aide des assistants sociaux a été incontournable pour faire parvenir aux personnes concernées la demande d'entretien. La connaissance de nombreux d'entre eux a également largement favorisé le déroulement de l'enquête²⁵. Celle-ci a été réalisée à l'aide d'un questionnaire composé de trente et une questions regroupées autour

23. Une tentative d'étude similaire sur le canton de Joyeuse en Ardèche a ainsi échoué par manque d'appuis locaux auprès des travailleurs sociaux et l'impossibilité donc de réaliser l'enquête dans de bonnes conditions. Prat S., *L'installation récente d'individus en situation de précarité dans les Cévennes ardéchoises, exemple du canton de Joyeuse*, Méthodologie pour le rapport du mémoire de DEA, 1995.

24. Ce chiffre est probablement sous-estimé puisqu'il s'agit d'une liste établie par les travailleurs sociaux du secteur à partir des personnes connues de leur service. Seule la CAF de Nîmes détient les données exactes mais celles-ci sont confidentielles.

25. Celle-ci a été réalisée par A.-L. Cattelain durant l'été 1994 avec l'appui d'A. Honegger pour la prise de contacts initiale avec les enquêtés et l'élaboration du questionnaire.

de cinq thèmes : origine, motivations de la migration et choix de la destination ; conditions actuelles de vie ; intégration sociale et professionnelle ; projets pour l'avenir et pour conclure : données sociologiques. Vingt personnes ont finalement pu être enquêtées. Des entretiens complémentaires²⁶, deux ans après, ont eu pour objectifs le suivi du courant d'immigration dans son évolution, une meilleure connaissance des logiques institutionnelles et des préoccupations des acteurs de terrain et la prise en compte de l'émergence d'une démarche entre insertion et développement local engagée par différents partenaires territoriaux. Élus, animateurs de la Charte intercommunale (créée en 1994), de stages d'insertion, du milieu associatif, travailleurs sociaux ont donc été rencontrés. Le renforcement de l'encadrement (accueil, stages d'insertion...) atteste de la prise de conscience locale de la présence de cette nouvelle population, de ses besoins spécifiques et des apports possibles pour les communes d'accueil.

Enfin une dernière phase de l'étude a consisté à faire une lecture à deux voix d'une première présentation des résultats avec les personnes rencontrées en 1996. Seul cet échange autorisait une validation du travail de terrain ; validation nécessaire en raison de « la difficulté à prouver ce que nous disons » tant les mutations en cours rendent insuffisantes les sources disponibles.

Résultats et perspectives

Les nouveaux venus en situation de précarité : portrait

Les résultats de l'enquête montrent qu'un bilan n'est pas facile à établir tant les cas sont variés quant aux profils sociologiques, aux origines géographiques, aux motivations, aux attentes et enfin aux projets. D. Léger et B. Hervieu (1981) nous rappellent à ce sujet que « le phénomène d'installation n'est pas un mouvement social au sens strict du terme, mais un processus éclaté, porté par une population que son homogénéité sociale relative ne constitue pas pour autant en une force sociale poursuivant consciemment les objectifs d'une couche ou d'une catégorie sociale déterminée ». Il convient donc d'être prudent sur les résultats. Plusieurs limites de l'enquête sont à souligner d'emblée. Celle-ci porte sur les arrivants depuis la fin des années 1980. Aussi sont ici mêlées des réponses émanant de personnes vivant sur le canton depuis moins d'un an comme depuis plus de cinq ans. Certaines sont déjà reparties. Notre échantillon ne porte pas sur suffisamment d'individus pour que l'on puisse envisager de telles distinctions dans l'analyse des résultats. Par ailleurs, la représentativité de notre échantillon est à nuancer. Ont en effet répondu les personnes dotées d'un niveau d'étude

26. Ceux-ci ont été réalisés par A. Honegger de juin à décembre 1996.

INSTALLATION DE CITADINS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ EN CÉVENNES

assez élevé, ayant souvent signé un contrat d'insertion (alors que ce n'est le cas que pour la moitié des allocataires répertoriés par les services sociaux). Ne figurent donc pas parmi les enquêtés les personnes démobilisées, celles qui souffrent « d'un sentiment de honte » ou en trop grande souffrance sociale ou psychologique pour répondre à un questionnaire de ce type, ou encore celles dont les situations sont « irrégulières » (emploi non déclaré...). La comparaison de nos résultats avec les données disponibles relatives aux nouveaux installés, aux néo-ruraux ou à la population bénéficiaire des minima sociaux en France (Crédoc) et en Cévennes (Cellule locale d'insertion du Vigan) permet seule de valider les résultats et de rendre compte des spécificités que font ressortir l'étude sur le canton de Lasalle de cette population nouvellement implantée en situation de précarité.

Profil sociologique

Les personnes enquêtées ont en moyenne 39 ans. L'échantillon comprend douze femmes et huit hommes, ce qui semble une proportion correspondant à une réalité en dehors du fait qu'elle s'explique par le fait que nous ayons retenu l'API comme critère de précarité et qu'elle est à 99 % accordée à des femmes. La moyenne d'âge des femmes est de 37 ans, celle des hommes de 43 ans. 70 % sont seuls (célibataires, divorcés ou séparés). 60 % ont des enfants, dont 8 sont en âge d'aller à la maternelle ou à la garderie, 4 à l'école primaire et 4 au collège ou au lycée. 70 % des femmes avec enfant(s) perçoivent ou ont perçu l'API ; et 90 % des enquêtés ont touché le RMI (75 % le perçoivent encore).

Origine géographique et motivation d'installation dans le canton

La majorité arrive des régions au nord de la Loire, si l'on exclut pour un quart d'entre eux une « migration d'approche » qui les a amenés pour une courte période (un an ou deux) dans la région Languedoc-Roussillon avant de s'établir dans les Cévennes. Ils sont en majorité d'origine citadine. 40 % viennent d'une grande ville et 20 % d'une banlieue de grande agglomération.

Les raisons du départ

La moitié invoque comme raisons au départ des raisons personnelles : mariage, naissance d'enfants ou au contraire séparation... présentées comme déterminantes. 38 % sont partis pour réaliser un projet personnel : « vivre autrement » ou professionnel (animations culturelles, artisanat...). 12 % partent explicitement pour quitter la ville, son stress, son insécurité. La très grande majorité (85 %) estiment que les conditions économiques n'ont pas vraiment (30 %) ou pas du tout (55 %) déterminé leur départ. Ceci renvoie à l'attitude d'un groupe peu sensible aux impératifs économiques, soit qu'il les ignore, soit qu'il accepte sa situation précaire.

Nature et choix du lieu : des attentes diffuses

78 % des enquêtés ont choisi la campagne pour ses qualités supposées de calme, de qualité de vie et de sécurité ; et par opposition à la ville, 60 % ont choisi les Cévennes comme lieu d'installation parce qu'ils connaissaient déjà la région pour y avoir rendu visite à de la famille (20 %), ou des amis (30 %) ou pour y avoir passé des vacances. 20 % en provenance des régions du nord de la France, ont choisi les Cévennes pour leur climat ensoleillé ou leurs paysages. Les 20 % restants évoquent des raisons matérielles : loyers peu élevés, stages de formation ou le hasard. Pour un tiers d'entre eux, il s'agit d'une décision impulsive, tandis que la moitié des personnes interrogées y pensaient depuis longtemps. Ceci explique que un quart de la population n'ait pas imaginé ce que serait sa vie dans ce canton, tandis que les autres se la représentaient sereine et liée à la nature, au calme. 80 % s'estiment très satisfaits par rapport à leurs attentes même si les difficultés existent. Plus qu'un mode de vie, c'est un cadre de vie qui est attendu. Au-delà des motivations exprimées, plusieurs raisons peuvent expliquer ce choix des Cévennes d'abord, puis du canton de Lasalle. La destination « Cévenne », traditionnellement associée à une terre de refuge, renvoie en premier lieu à une « logique culturelle », s'ajoutent à cela un système de valeurs dominant qui privilégie la qualité de la vie aux standards économiques de réussite et une société qui, habituée depuis trente ans à l'accueil de nouvelles populations, se montre relativement ouverte et tolérante. O. Deslondes parle des Cévennes comme d'un « melting-pot » rural. Le choix du canton de Lasalle peut être associé à l'importance de son parc locatif et aux prix abordables de celui-ci, mais également au nombre important d'associations dynamiques (parfois sous-traitantes des municipalités) qui se mobilisent sur le plan de l'emploi (emploi CES...).

Une baisse des revenus mais des conditions de vie meilleures

Les difficultés matérielles ou financières sont une réalité pour 49 % d'entre eux. Un quart reconnaît avoir sous-estimé les difficultés liées à la vie à la campagne : sont ainsi évoqués l'isolement, le fait qu'il « faut tout savoir faire », la dureté de la vie agricole... 32 % se plaignent des conditions de logement (manque de confort ou absence de jardins). 75 % sont locataires, les 25 % restants sont logés à titre gratuit (gardiennage, maison familiale, d'amis...). Notons que, comparé à l'ensemble de la population rurale, ce pourcentage de locataires est très élevé (15 % en zone rurale et 12 % dans les zones rurales hors ZPIU au recensement de 1990)²⁷. Cette majorité de locataires suppose un parc locatif important, ce qui est une particularité du canton de Lasalle et son principal pouvoir d'attraction. Elle explique aussi l'habitat au cœur du bourg, souvent en appartement ou maison de village, sans jardin et souvent sans grand confort (61 % des logements n'ont

27. Kayser B., « Des campagnes vivantes », in *Naissance de nouvelles campagnes*, Paris, éd. de l'Aube, 1993.

INSTALLATION DE CITADINS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ EN CÉVENNES

pas le chauffage central), ce qui, on le verra, ne correspond pas au mode d'habiter des migrants jusqu'ici. La rareté des emplois impose une baisse ou une stagnation du niveau de vie pour 70 % d'entre eux. Les enquêtés estiment cependant que cette diminution de leurs revenus est compensée par la baisse des charges, l'aide des voisins et les « à-côtés » (31 % cultivent un potager, coupent du bois...). Le semi-échec d'un potager communautaire initié par une association locale témoigne d'un non-besoin ressenti par la population concernée. L'aide familiale n'est citée que par trois personnes... Ce qui apparaît à l'observateur en deçà de la réalité. Finalement, l'un des attraits du canton pour s'installer et pour rester est la compensation d'une baisse relative des revenus par des conditions de vie moins coûteuses. Néanmoins, malgré la faiblesse des revenus, 90 % ont au moins une voiture, avec laquelle ils parcourent en moyenne 26 000 kilomètres par an. L'ouverture vers la ville est donc d'évidence maintenue

Une insertion sociale réussie

L'insertion sociale est jugée par deux tiers d'entre eux réussie même si la plupart insistent sur la durée nécessaire à celle-ci. Les liens entre installés ne semblent pas s'instaurer plus facilement que ceux avec la population locale. Relations superficielles, manque de communication, solitude sont soulignés. L'âge des nouveaux venus et leur situation familiale jouent en faveur d'une intégration facilitée ou non. Les couples avec enfants par l'intermédiaire de la crèche ou de l'école créent plus aisément des contacts. La connaissance préalable, ne serait-ce que d'une personne, facilite grandement la démarche d'insertion. Les associations, particulièrement nombreuses dans le canton puisqu'on en compte plus d'une cinquantaine, offrent un éventail important d'activités et sont source de contacts. 55 % des nouveaux venus adhèrent à une ou plusieurs associations. *Cinéco*, le cinéma itinérant en milieu rural, l'association *Art Scène*, association culturelle et l'association de parents d'élèves sont les plus citées. Ces choix renvoient sans contexte au niveau scolaire enregistré ci-après. Il est intéressant de constater qu'il s'agit toutes d'associations initiées par des néo-ruraux et un peu « hors village » car jugées par la population locale comme trop « intellectuelles ». Les activités communales rencontrent peu de succès auprès de cette population : 27 % seulement participent aux élections. Les fêtes d'écoles et les fêtes locales remportent la même participation, quelques-uns prenant part cependant à leur organisation. Si l'on compte quelques déçus d'une sociabilité rurale imaginée depuis la ville, aucun cependant n'est en situation d'exclusion sociale proprement dite.

Une insertion professionnelle chaotique

Il apparaît que dans la démarche de trouver un emploi, y compris pour les contrats emplois-solidarité, l'aide des réseaux relationnels constitue un appui plus sollicité

REM n° 181-182 — 1-2/1998

que celle mise en place par l'administration puisque 13 % seulement déclarent y avoir eu recours (PAIO). Rares sont les projets personnels (18 %). En tout état de cause, il s'agit de projets d'une envergure limitée, de nature personnelle et dont la dynamique se teinte toujours d'une nuance plus ou moins marquée de scepticisme et d'acceptation de l'échec possible. La population du canton de Lasalle, objet de l'étude, se distingue par son fort niveau de qualification, puisque 25 % sont titulaires d'un CAP ou d'un BEPC, 20 % du bac, 45 % du bac + 2 et 10 % ont fait des études supérieures. La difficulté de valoriser les qualifications initiales dans le cadre d'un emploi est donc le fait d'un marché du travail localement très limité mais aussi parfois d'un désir de rupture par rapport à une formation ne répondant plus aux aspirations actuelles (volonté d'une vie plus proche de la nature...). Reste qu'il y a là un potentiel humain non négligeable pour une zone rurale.

Une population fluctuante

Les projets pour l'avenir sont divers. Si 55 % souhaitent rester quelques années (10 %) ou un temps indéterminé (45 %), 15 % hésitent et 30 % sont repartis au bout de quelques mois. La plupart sont cependant restés dans la région (Nîmes ou Montpellier), quelques-uns ont rejoint leur famille. Qualité du cadre de vie, réseaux relationnels, projet professionnel et enfin faible coût de la vie favorisent ce choix majoritaire d'implantation durable. Le constat est cependant que cette population en situation de précarité reste numériquement stable : le départ des uns conduit à l'arrivée d'autres (tableau 2).

Tableau 2
Revenu minimum d'insertion
Variations des allocations 1996-1997 (arrondissement du Vigan)

Canton	Nombre d'allocataires cumulé CAF + MSA		Variation (en %)
	février 1996	février 1997	
Saint-Hippolyte-du-Fort	121	125	3,31
Sumène	80	66	- 17,5
Trèves	9	9	0
Valleraugue	40	42	5
Alzon	23	20	- 13,04
Lasalle	57	64	- 12,28
Le Vigan	177	183	3,39
Quissac	79	78	1,27
Sauve	69	86	24,64
Saint-André-de-Valborgne	28	33	17,86
Total	683	706	3,37

Source : CAF et MSA.

INSTALLATION DE CITADINS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ EN CÉVENNES

Notre recherche d'identification de cette population en situation de précarité nouvellement arrivée en zone rurale, pour être complétée au-delà des données objectives recueillies, nécessite une démarche de comparaison avec des populations comportant des traits communs dans leurs caractéristiques : bénéficiaires de minima sociaux, migrants ville/campagne...

Particularités et typologie de la population enquêtée

Trois types de comparaison sont autorisés au regard des données existantes : celle avec les bénéficiaires du RMI en France, celle avec la population nouvellement installée en zones rurales dans les années 1980 dans l'arrière-pays méditerranéen qui est entre autres composée des « porteurs de projet » et enfin celle avec les néo-ruraux venus au milieu des années 1970 dans le canton de Lasalle. Intégrés ou seulement acceptés, les « néos » et les porteurs de projets se reconnaissent et sont ressentis comme présents sur le terrain et participant à son développement. Anciens et nouveaux Cévenols se retrouvent autour d'un même idéal : la revitalisation du « pays ». Ce n'est pas encore le cas de la population en situation de précarité arrivée récemment. Peut-on parler de troisième vague d'arrivants ? de « néos-néos »²⁸ ? Certains nient ce phénomène²⁹.

Un fort niveau de qualification par rapport à l'ensemble des Rmistes en France

L'allocataire-type du RMI est aujourd'hui une personne seule en rupture de travail. La part des allocataires retrouvant un travail reste faible (Credoc, 1996). Au regard des enquêtes successives réalisées par le Credoc et des données publiées par la cellule locale d'insertion (CLI) du Vigan à laquelle est rattaché le canton, il apparaît que le seul trait qui éloigne notre population du profil-type des bénéficiaires des minima sociaux est son fort niveau de qualification. Notons parmi les autres indicateurs que le taux de chômage de notre échantillon est un peu plus faible (60 contre 70 %). Ce chiffre est probablement en liaison avec les nombreux CES proposés en particulier par les communes. En outre, le constat du maintien d'une sociabilité satisfaisante lié sans doute à la non-représentativité de l'échantillon n'est pas caractéristique de la population étudiée.

28. Herbster A., *La participation des néos à la revitalisation d'une société rurale, exemple du canton de Lasalle*, mémoire de DEA de sociologie, Montpellier, Université Paul Valéry, 1983, 130 p.

29. Kayser B., *Ils ont choisi la campagne*, éd. de l'Aube, 1996.

L'étude conduite sur le canton de Valleraugue par un travailleur social concorde cependant sur ce point³⁰.

Des motivations et des comportements identiques à ceux des nouvelles catégories d'urbains partant vivre à la campagne

La comparaison avec les caractéristiques de la population installée dans l'arrière-pays languedocien à partir des années 1980 est possible grâce aux données provenant de plusieurs enquêtes relatives aux motivations inhérentes à l'installation et à l'opinion des installés. L'enquête de J. Catanzano (1987)³¹ confirme le niveau de qualification exceptionnellement élevé de notre échantillon puisqu'il est supérieur au 35 % d'adultes ayant le bac ou plus que recense l'auteur. En revanche, les résultats convergent sur deux points : une majorité de professions moyennes et intermédiaires, la recherche d'un cadre de vie plus agréable comme première motivation de migration (24 %). Cette volonté de trouver un meilleur cadre de vie est aussi démontrée par l'enquête conduite par le CRPEE en 1989-1990³² sur cent cinquante communes rurales de l'arrière-pays languedocien (plus de mille ménages interrogés). Les auteurs observent une certaine improvisation dans l'arrivée (47 % ont pris la décision de partir avant toute investigation), ce que corrobore le constat d'une augmentation des inactifs.

Mais des motivations éloignées de celles des néo-Cévenols qui aspirent à un mode de vie plus qu'à un cadre de vie

Pour les néo-ruraux restés dans le canton après les années 1970 et ceux qui se sont installés dans les années 1980, soit une petite centaine de personnes, les motivations principales sont : la recherche d'un autre mode de vie, la quête spirituelle, la recherche de soi, un nouveau rapport réfléchi (et non idéalisé) à la nature, de nouvelles activités professionnelles, si possible indépendantes³³.

Le comportement des individus en situation de précarité (motivations de migration, insertion, installation...) est assez conventionnel, ce qui explique qu'il se situe en décalage avec celui des néo-ruraux. Ceux-ci se plaçaient dans une recherche de nouveaux rapports économiques et sociaux s'accompagnant d'un refus délibéré de se

30. Ribes M., *Les néo-ruraux, exclus ou acteurs d'une nouvelle ruralité ? Fonction et rôle du service social dans la prévention de l'exclusion sociale en milieu rural*, mémoire DESS « Service social », Nîmes, 1994, 71 p.

31. Catanzano J., « Retour vers l'arrière-pays ? », *Les Cahiers de l'Économie méridionale*, 1987.

32. Rouzier J., « La mutation de l'arrière-pays méditerranéen ou un modèle pour la revitalisation des communes rurales » in *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1990, n° 5, pp. 695-713.

33. Maurel M.-C., Saussoil A., « Un espace social innovateur : le canton de Lasalle dans les Cévennes gardoises », in *BSLG*, n° 3-4, 1987, pp. 419-428.

INSTALLATION DE CITADINS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ EN CÉVENNES

référer aux normes culturelles en place. On constate par ailleurs qu'il n'existe pas du tout, comme cela avait été le cas des néo-ruraux, de regards introspectifs sur eux-mêmes de la part de ces nouveaux venus : pas de théorisation sur le vécu, les projets.

Restent deux points communs : le niveau exceptionnel d'études (40 % des « néos » ont au moins le bac) et la prédominance des professions supérieures et intermédiaires.

Notre échantillon présente trois caractéristiques très significatives d'une situation de précarité : un taux très élevé de chômage (60 % contre 10 % pour les « néos » du canton), une proportion élevée de locataires (75 % alors que les « néos » sont propriétaires pour 77 % d'entre eux), une faible participation à la vie associative du canton.

Les comportements et les motivations de la population étudiée sont donc concomitants avec ceux des nouvelles catégories d'urbains partant vivre à la campagne beaucoup plus qu'avec ceux des néo-ruraux, que ceux-ci soient marginaux ou installés et qui, à la recherche de modèles alternatifs, sont porteurs d'innovations techniques et sociales plus ancrées dans la ruralité.

L'ensemble de ces observations autorisent à confirmer l'hypothèse de l'existence d'un phénomène original d'installation de personnes en situation de précarité dans le canton de Lasalle. Phénomène que l'établissement d'une typologie illustre.

Une typologie qui tend à montrer l'existence d'un courant migratoire spécifique

Si l'on s'appuie sur la typologie proposée par le Centre d'études des revenus et des coûts (CERC) en 1991³⁴, trois grands types d'allocataires peuvent être distingués :

— les allocataires de type 1 peu éloignés du marché du travail mais qui participent de façon fluctuante (alternant stages, chômage, contrats à durée déterminée ou CES,...) à la vie économique et sociale, majoritairement âgés de moins de 35 ans (40 %) ;

— les allocataires de type 2 conservant des liens sociaux, relativement développés mais dont la probabilité d'accès à un emploi stable, à court terme, est beaucoup plus faible (40 %). À cette catégorie appartiennent notamment les femmes élevant seules leur(s) enfant(s) et certains couples avec enfants ;

— les allocataires de type 3 cumulant des handicaps professionnels et sociaux, en majorité des hommes plutôt âgés souffrant d'isolement et de désocialisation (20 %).

Si l'on reprend, pour notre échantillon, les réponses ayant trait aux représentations mentales comme critère de classification, nous obtenons les résultats suivants. Parmi les six enquêtés se considérant comme « homme ou femme de la campagne concerné(e) par le développement de la région », tous sont arrivés avant 1988 aucun ne cherche à s'intégrer réellement au marché traditionnel du travail préférant à cela

³⁴. Euvrard F., Paugam S., « Le RMI : trois types d'allocataires », in *Notes et graphiques du CERC*, n° 15, 1991.

un emploi indépendant (artistique ou autre). Pour eux, le RMI « faute de mieux » devient une solution durable et sécurisante (protection sociale...). Ils appartiennent aux « utilisateurs marginaux » du dispositif (type 2). Ils se rapprochent des néo-ruraux dont les projets ont plus ou moins échoués et qui sont en quête des aides de « l'État-assistance ». Au contraire, la majorité des enquêtés, soit 11 personnes, si l'on excepte deux personnes plus âgées et une au profil « mixte », recherchent une activité professionnelle régulière sur le marché traditionnel de l'emploi et un « vrai » statut social. Si les premiers ont 44 ans en moyenne, ceux-ci sont plus jeunes (32 ans en moyenne). Le RMI est pour eux considéré comme un outil d'insertion pour réaliser un projet professionnel. Se rattachent en particulier à cette catégorie l'ensemble des bénéficiaires de l'API qui tous conduisent un projet de formation ou de réinsertion professionnelle. Ce groupe assez homogène peut être classé dans le type I. Ils sont tous arrivés dans le canton après 1988 et majoritairement après 1990. C'est l'existence et les caractéristiques de ces nouveaux installés en situation de précarité dont les attitudes et les motivations diffèrent des néo-Cévenols que nous voulions montrer et qui atteste effectivement d'un courant migratoire spécifique. Il semble que l'on observe ce même phénomène en pays sud audois comme le montrent les travaux de F. de Ravignan³⁵.

Perspectives d'évolution et d'insertion locale

« On peut imaginer un espace rural-refuge où l'afflux d'exclus de la ville s'ajoutera aux exclus produits par le milieu lui-même et entretiendra une ambiance d'abandon et de fermeture. On peut imaginer à l'inverse, un espace rural-relance où l'innovation sociale sous des formes multiples créera des conditions d'un développement véritablement alternatif »³⁶.

Dans quelle situation sommes-nous dans le canton de Lasalle ? La connaissance de l'espace social du territoire, la localisation des ressources pour l'insertion, la définition des axes possibles du développement social, nous permettent, même si le recul manque, d'apprécier le rôle des nouveaux venus dans le développement des communes qui les accueillent. Les réponses, les expériences pour déjouer la précarité sont d'ordre institutionnel, associatif ou liées à l'évolution de l'agriculture. Ces trois sources de projets et d'action sont fortement interdépendantes. Mais avant de découvrir les options locales, rappelons les tendances à l'échelle nationale.

35. Ravignan (de) F., *L'avenir d'un désert, au pays sud audois*, Atelier du Gué, 1996, 172 p.

36. Kayser B., *op. cit.*

INSTALLATION DE CITADINS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ EN CÉVENNES

Gérer le phénomène de précarité : entre retour du politique et émergence d' « expériences de terrain »

Alors que l'impuissance publique à gérer le phénomène de précarité dénote une incapacité à penser les problèmes sociaux en dehors de la société industrielle salariale et de la logique marchande et, par conséquent, d'élaborer les réglages correspondants (M. Autes, 1996), deux tendances s'affirment :

— Un retour du politique et de son rôle de régulation avec en ligne de mire les communes alors que celles-ci n'ont, hormis le Centre communal d'action sociale, ni compétences institutionnelles particulières, ni moyens spécifiques pour mettre en œuvre une politique d'insertion globale dont les différents aspects relèvent de l'État, de la Région, du Département ou des organismes sociaux et des associations spécialisées dans ce domaine. Et c'est donc là leur reconnaître de solides atouts pour initier une démarche d'insertion cohérente. Parmi ceux-ci peuvent être évoquées la proximité des problèmes quotidiens des populations et une bonne connaissance des ressources et des handicaps des terrains.

— L'émergence d'expériences du « terrain » mettant en exergue un système de solidarité matérielle et morale. Les activités associatives, par exemple, ajoutées aux emplois précaires, s'ingénient à déjouer le non-emploi. Ces expériences s'inscrivent peut-être comme l'annonce de transformations profondes quant aux formes et au sens du travail. Ceci étant, il apparaît clairement que l'initiative de lutter contre l'exclusion constitue pour les territoires ruraux un enjeu qui dépasse largement la prise en compte des difficultés individuelles de leurs citoyens, un enjeu majeur de la poursuite de leur projet de mise en valeur par l'emploi³⁷. Action sociale et culturelle, politique du logement, activité liée à l'environnement et au patrimoine, besoin du local, développement touristique et économique : autant d'emplois le plus souvent non marchands qui constituent la réponse aux besoins d'utilité individuelle ou collective et de liaison sociale, le plus souvent peu satisfaits aujourd'hui³⁸. D'ores et déjà, ces questions ont été abordées sur notre terrain³⁹ et

37. Caisse des dépôts et consignations, *op. cit.*

38. Theys J. et alii, *Les héritiers du futur*, éd. de l'Aube, 1996, pp. 244-245.

39. Crépin-Planche C., *Milieu rural : de l'aménagement de l'espace au développement économique. Charte intercommunale Aigoual-Cévennes-Causse et Charte intercommunale Salaves-Cévennes*, mémoire de DESS « Aménagement rural et développement rural », Montpellier III, septembre 1994, 93 p.

Marzin C., *Habiter en Cévennes ? Les problèmes d'habitat sur le territoire de la charte intercommunale Aigoual-Cévennes-Causse*, mémoire de DESS « Aménagement rural et développement rural », Montpellier III, septembre 1994, 123 p.

Faure S., *Diagnostic touristique du « Pays cévenol » et propositions de développement*, mémoire de DESS « Aménagement rural et développement rural », Montpellier III, octobre 1996, 121 p.

les différents gisements d'emplois évalués. De manière tangible, la qualité du milieu et du cadre de vie apparaît aujourd'hui comme le meilleur atout des Cévennes.

*Le canton de Lasalle :
un canton d'innovation sociale ?*

— Des enjeux bien identifiés

Face à cette population certes fluctuante mais, comme on l'a vu, numériquement stable un certain nombre d'actions voient le jour. Collectivités locales et associations déploient réflexion et imagination pour utiliser au mieux les aides publiques et pérenniser des emplois pour maintenir sur place ces nouveaux arrivés qui contribuent doublement au maintien d'une vie rurale de qualité. Premièrement, leur présence est un soutien indéniable au maintien des structures éducatives locales (écoles, halte-garderie,...), des services, à la vie économique des villages (commerces, loyers perçus par des locaux ou les collectivités...). Quelques factures d'eau impayées sont finalement le seul grief entendu. Deuxièmement, les bénéficiaires de l'API ou du RMI, essentiellement par l'intermédiaire des contrats emploi-solidarité, jouent un rôle important en matière de développement local et de gestion de l'espace rural. Leur niveau de qualification élevé est un atout considérable pour certaines petites entreprises locales qui dès lors peuvent innover et augmenter ainsi leur production. Il en est ainsi, par exemple, de la structure commerciale « *Biotope des montagnes* » couplée à l'association « *Pensée sauvage* » implantées toutes deux au sein d'un atelier relais à Soudorgues. La première favorise la production des plantes aromatiques et médicinales en agro-biologie et les distribue dans la recherche constante de conditions économiques et techniques optimales. La seconde s'attache à la reconnaissance de cette filière et à son amélioration et a réalisé ces dernières années de nombreuses opérations financées en particulier par l'Europe : topoguide, exposition, jardin botanique, mise en place d'une filière plantes aromatiques et médicinales en Palestine... Une douzaine de personnes aux contrats différenciés (CES, emplois consolidés, salariés...) dont plusieurs « nouveaux venus » gravitent autour de ces structures, sans compter les agriculteurs auxquels elles assurent un débouché régulier. Les structures coopératives et associatives trouvent là aussi un nouvel élan (main-d'œuvre occasionnelle ou CES). De même, les collectivités locales bénéficient de cet apport de main-d'œuvre par l'amélioration que celle-ci peut apporter à l'espace de vie par le biais, par exemple, des chantiers d'insertion ou à la qualité de la vie (personnel de la crèche, animation en temps scolaire...).

Les enjeux liés au maintien de cette population nouvellement arrivée résident donc pour les acteurs locaux (mairies, charte intercommunale, Pays d'accueil, structures

INSTALLATION DE CITADINS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ EN CÉVENNES

associatives...) à la fois dans leur capacité à faire émerger des projets territoriaux ou d'entreprises et à renforcer le nombre et la qualité des logements locatifs.

— Des réponses aux résultats mitigés ou à venir

En terme d'emploi, les actions en direction des populations en situation de précarité se résument le plus souvent à la formation. Ces cinq dernières années, ce sont une trentaine de femmes qui, au cours de plusieurs sessions successives, ont tenté de monter leur projet ; quinze demandeurs d'emploi qui ont découvert à travers un stage avec l'association « Vidéonautes » les plaisirs de la caméra et des jeux d'acteurs ; quarante-cinq autres qui ont appris, à partir de chantiers d'insertion, les techniques de réhabilitation des berges de rivières ; et bien d'autres encore. Ces stages répondaient aux axes prioritaires et complémentaires du Programme départemental d'insertion⁴⁰, soit développer une offre de formation adaptée aux publics de faible niveau d'enseignement général et optimiser le dispositif d'aide à la création d'entreprise. L'enjeu étant d'accroître le taux de réalisation des projets portés par le public concerné et de consolider les conditions de pérennisation des entreprises créées. Mais si les stages se succèdent associant mairies, boutiques de gestion (Arcadel) ou associations (Civam,...) sur des fonds européens ou nationaux et offrent à un public varié des espoirs d'insertion, les résultats en termes d'emploi sont décevants et laissent aux élus un goût d'inachevé. L'échange population locale et stagiaires n'est plus à démontrer : public important lors des projections du film sur l'histoire de la Résistance locale, produit du stage vidéonaute, redécouverte par tous des bords de rivières depuis longtemps inaccessibles... Or l'intégration passe d'abord par l'échange. Reste la question de l'après, aujourd'hui non résolue. Une chose est sûre : le lien social est aujourd'hui noué entre population locale et nouveaux venus en situation de précarité et l'envie de « faire quelque chose localement » existe, ce qui n'était pas le cas en 1994, au début de notre enquête. Conscients que le développement économique appartient bien au champ de leurs responsabilités, les élus, devant les difficultés rencontrées, restent encore circonspects sur les leviers possibles. Avec d'autres cantons, ils se sont dotés en 1994 d'un outil de développement local : la charte intercommunale Causse-Aigoual-Cévennes dont l'un des axes forts d'action est le développement de l'accueil en direction des entreprises mais aussi des ménages. Pour les petites entreprises artisanales, commerciales et agricoles (projet d'une pépinière d'entreprises à Lasalle), il s'agit d'accompagner les porteurs de projets. Pour les ménages, ceci suppose amélioration et développement de l'habitat en résidence principale (OPAH), développement du tissu associatif et dynamisation des activités culturelles sur le territoire. L'existence de la Charte est trop récente pour qu'un bilan chiffré soit fait à l'échelle du canton mais

40. Conseil général du Gard, Préfecture du Gard, *Programme départemental d'insertion 1995-96-97*, 113 p.

l'existence d'un interlocuteur est déjà importante. La recherche de solutions autour de la promotion de l'économie sociale est une autre voie (crédits coopératifs...) qui trouve ici des échos. Un réseau Système d'échange local réunit une trentaine de membres. L'existence de réseaux de réflexions, d'informations, d'échanges, de services, de savoir-faire, d'entraide, est un préalable à la création d'emplois. En cela, le canton de Lasalle possède un atout indéniable car ces réseaux sont déjà très largement en place, nourris par une vie associative traditionnellement active⁴¹ et marquée par quelques personnalités locales qui se sont montrées précurseurs dans leurs actions d'aide à l'insertion.

Pour tous ceux (population en situation de précarité, porteurs de projets...) qui arrivent actuellement en Cévennes ou qui simplement souhaitent y rester, la question commune se résume à « *S'installer, rester : comment ?* »⁴². C'est à partir de celle-ci et dans le cadre du suivi sur plusieurs années de nouveaux installés que l'on tentera de mieux cerner les mécanismes d'installation et les rôles respectifs du territoire et de l'action locale dans les processus d'insertion et d'aider les acteurs locaux à l'évaluation des mesures mises en place.

Bibliographie

- ARREGHINI L., *Les installations récentes en Cévenne rurale, sur cinq communes de la Salindrenque*, mémoire de maîtrise, Montpellier III, juin 1987, 121 p.
ASCHER F. et alii, *Les territoires du futur*, éd. de l'Aube/DATAR, 1993.
BENOÎT J.-M. et P., *La France qui bouge*, éd. Romillat, 1995, 335 p.
BONNAMOUR J., VELARD B., *Quelles recherches aujourd'hui pour les campagnes de demain ?*, Aménagement rural et recherche géographique, ENS Éditions, 1996.

41. Cazalis H., Honegger A. et F., Pradeilles G., *Annuaire 94 des associations du canton de Lasalle*. Plus de cinquante associations sont ainsi dénombrées ce qui, rapporté au nombre d'habitants, est important.

42. Titre d'une série de rencontres qui se sont déroulées le 30 novembre 1996, à Sainte-Croix-Vallée-Française. L'Eglise réformée de la Vallée Française, l'Association pour la promotion de l'emploi en Cévennes et le SIVOM des Hauts-Gardons en étaient les organisateurs. Soixante personnes se sont ainsi réunies — accueillants et nouveaux venus — pour échanger sur les conditions d'accueil, de création et de réalisations d'activités en milieu rural. Études de cas et projets ont pu être discutés en présence de représentants de la DDTEF et du CCI de Lozère ainsi que du CFPPA de Florac et le 24 mai 1997 à Lasalle avec comme organisateurs l'Eglise réformée du Val de Lasalle et la Charte intercommunale Causses-Aigoual-Cévennes.

INSTALLATION DE CITADINS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ EN CÉVENNES

- CAISSE DES DÉPÔTS ET DES CONSIGNATIONS, *La lutte contre l'exclusion dans les territoires ruraux, le rôle de l'intercommunalité*, La Documentation française, 1996.
- CATANZANO J., *Retour vers l'arrière-pays ?*, *Les Cahiers de l'économie méridionale*, 1987.
- CATTELAÏN A., *L'installation récente d'individus en situation de précarité dans les Cévennes rurales, exemple du canton gardois de Lasalle*, DEA de géographie, Montpellier III, 1994, 60 p. + annexes.
- CAZALIS H., *La pluriactivité en Cévennes*, Comité d'économie montagnarde du Gard, 1994, 58 p.
- COLLECTIF, *Espace, populations, sociétés, la population face à l'emploi*, colloque, Université des sciences et techniques de Lille-Flandres-Artois, Montpellier, octobre 1988.
- COLLECTIF, *Les mutations dans le milieu rural*, Université de Caen, colloque de géographie rurale, septembre 1992, 1995, 476 p.
- COLLECTIF, « Être étranger à la campagne », *Études rurales*, n° 135-136, juillet-décembre 1994.
- COLLECTIF, *La recherche dans le champ des sciences sociales*, colloque de l'ARF, 24-25 novembre 1994, argumentaire.
- COLLECTIF, *Les nouveaux départs de la ville vers la campagne : importance, sens et enjeux*, colloque, 18-19 octobre 1996, Université Paris 7.
- CONSEIL GÉNÉRAL DU GARD, Préfecture du Gard, *Programme départemental d'insertion 1995-96-97*, 113 p.
- CRÉPIN-PLANCHE C., *Milieu rural : de l'aménagement de l'espace au développement économique. Charte intercommunale Aigoual-Cévennes-Causse et Charte intercommunale Salaves-Cévennes*, mémoire de DESS « Aménagement rural et développement rural », Montpellier III, septembre 1994, 123 p.
- ESCANEZ J., « L'exclusion, c'est aussi en milieu rural », *Le Monde*, 13 mars 1996.
- EUVRARD F., FAUGAM S., « Le RMI : trois types d'allocataires », *Notes et graphiques du CERC*, n° 15, 1991.
- FAURE S., *Diagnostic touristique du « Pays cévenol » et propositions de développement*, mémoire de DESS « Aménagement rural et développement rural », Montpellier III, octobre 1996, 121 p.
- FORNAIRON J.-D., « Les régions du Sud : terres de mobilité », *Revue de l'Économie méridionale*, vol. 43, 1-2, 1995, n° 169-170, pp. 29-52.
- HERBSTER A., *La participation des néos à la revitalisation d'une société rurale*, mémoire de DEA de sociologie, Montpellier, Université Paul Valéry, 1983, 130 p.
- HERVIEU B., KAYSER B., *Ils ont choisi la campagne*, éd. de l'Aube, 1996.
- JOURNÉES D'ÉTUDES, *Précarité(s) et exclusion(s) en milieu rural*, Arpc, Montpellier III, avril 1994.
- JOUTARD P., *Les Cévennes, de la montagne à l'homme*, Toulouse, Privat, 1995 (nouvelle édition).
- KAYSER B., *La renaissance rurale, sociologie des campagnes du monde occidental*, série Sociologie, Paris, A. Colin, 1990.
- KAYSER B., « Des campagnes vivantes » in *Naissance de nouvelles campagnes*, éd. de l'Aube, 1993.
- KAYSER B., *Pour une ruralité choisie*, Paris, éd. de l'Aube, 1994.
- KAYSER B., *Ils ont choisi la campagne*, éd. de l'Aube, 1996.
- LAMORISSE R., *La population de la Cévenne languedocienne*, Montpellier, 1975, 434 p.
- LÉGER D., HERVIEU B., *Le retour à la nature. Au fond de la forêt... l'État*, Paris, Le Seuil, 1979, 228 p.
- MACLOUF P., *La pauvreté dans le monde rural*, ARF/L'Harmattan, 1986, 329 p.
- MARPSAT M., DJIDER Z. (sous la direction de), « Villes et campagnes », *Contours et caractères*, INSEE, 1988.

REM n° 181-182 — 1-2/1998

- MARZIN C., *Habiter en Cévennes ? Les problèmes d'habitat sur le territoire de la charte intercommunale Aigoual-Cévennes-Causse*, mémoire de DESS « Aménagement rural et développement rural », Montpellier III, septembre 1994, 123 p.
- MATHIEU N., « Pour une nouvelle approche spatiale de l'exclusion sociale », *Strates*, n° 9, pp. 91-99.
- MAUREL M.-C. et SAUSSOL A., « Un espace social innovateur : le canton de Lasalle dans les Cévennes gardoises », *BSLG*, n° 3-4, 1987, pp. 419-428.
- MESSU M., *Les assistés sociaux : analyse d'un groupe social*, Toulouse, Privat, 1991, 172 p.
- PRADES S., *L'installation récente d'individus en situation de précarité dans les Cévennes ardéchoises, exemple du canton de Joyeuse*, méthodologie pour le rapport de mémoire de DEA, 1995.
- PAUGAM S., *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, 1991, 254 p.
- PAUGAM S., *L'exclusion, l'état des savoirs*, éditions La Découverte/textes à l'appui, 1996, 582 p.
- QUIMINAL C., « L'installation de citadins en Cévennes », *BSLG*, n° 3-4, 1987, pp. 197-200.
- RAVIGNAN (de) F., *L'avenir d'un désert, au pays sud audois*, Atelier du Gué, 1996, 172 p.
- RIBES M., *Les néo-ruraux, exclus ou acteurs d'une nouvelle ruralité ? Fonction et rôle du service social dans la prévention de l'exclusion sociale en milieu rural*, mémoire DESS « Service social », Nîmes, 1994, 71 p.
- ROUZIER J., La mutation de l'arrière-pays méditerranéen ou un modèle pour la revitalisation des communes rurales, *Revue d'Économie régionale et urbaine*, 1990, n° 5, pp. 695-713.
- SOULIER A., Les nouveaux occupants de l'espace rural, contribution à l'étude des changements économiques et sociaux de l'arrière-pays languedocien : exemple des Causse et des Cévennes lozériens », *Revue de l'Économie méridionale*, n° 100.
- THEYS J. et alii, *Les héritiers du futur*, éd. de l'Aube, 1996.
- THIREAU V., *Les nouvelles dynamiques spatiales : à la redécouverte des territoires*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- VACHON, *Le développement local. Théorie et pratique. Réintroduire l'humain dans la logique de développement*, Gaétan Morin éditeur, Québec, 1993, 331 p.